



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
FORMATION POUR MME EMILIE BOURGERON**

**DÉCISION N° AU-19-457
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance (C.E.R.P.E) représenté par madame Françoise FLAVEL, Directrice, dont le siège social est situé au 52 rue Charles Tillon – 93300 Aubervilliers, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation « d'éducateur de jeunes enfants » de Madame Emilie BOURGERON du 20 janvier 2020 au 13 mai 2022, pour une dépense de 13 158.00 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance (C.E.R.P.E) de Madame Emilie BOURGERON, du 20 janvier 2020 au 13 mai 2022, pour une dépense de 13 158.00 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191126-lmc1H6874H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/11/2019 Date de Publication : 26/11/2019
